

JEAN HÉNAIRE

L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME : OÙ VA L'ÉCOLE CITOYENNE ?

Texte préparé dans le cadre de la participation de l'Association mondiale pour l'École Instrument de Paix au « 3er Congreso Internacional de Educación Abrapalabra », Ibagué, Colombie.

Septembre 2014

« Le cynisme, c'est de connaître le prix de tout
et la valeur de rien »
- Oscar Wilde

Essai de mise en contexte

Au cours de l'histoire récente, certains courants pédagogiques se sont rapprochés de ce que l'on qualifie d'éducation et de formation aux droits de l'homme (EFDH) par des philosophies et pratiques respectueuses de l'enfant. Pensons, entre autres, aux pédagogies de la coopération et de la conscientisation. Ainsi, théoriciens et pédagogues ayant déjà marqué le champ de l'éducation n'ont pas attendu la proclamation d'instruments juridiques internationaux pour pratiquer des pédagogies soucieuses des droits de l'homme. Même si encore de nos jours leur influence continue de se faire sentir çà et là, il reste cependant beaucoup à faire pour que l'EFDH réussisse à s'imposer au titre d'un nouvel essentiel de l'éducation. Outre le fait que cette éducation ne soit entrée que récemment dans le vocabulaire de l'éducation et qu'elle soit assez peu connue, elle fait l'objet de résistances et demeure depuis ses origines objet de débats idéologiques et de choix éducatifs et politiques qui restreignent significativement sa mise en pratique.

Certaines avancées dans le domaine de l'EFDH ont pu certes être observées grâce, principalement, aux pressions exercées auprès des États par des organisations internationales non gouvernementales. Mais n'allons pas trop vite, car au-delà d'un discours de circonstance réservé aux tribunes internationales, les signes de progrès se comptent sur les doigts de la main et leur portée plutôt rhétorique est très souvent loin

de faire contrepoids aux idéologies dominantes qui marquent l'évolution de l'éducation de ces dernières années par sa dépendance aux marchés et sa privatisation rampante.

Quelques impedimenta

Rappelons de suite pour les besoins de l'exercice que la toute récente Déclaration des Nations Unies sur l'EFDH, bien que marquant une évolution positive en la matière, n'est pas un texte juridiquement contraignant et reste dépendante du bon vouloir des États de la mettre en œuvre dans un contexte où, de surcroît, les institutions internationales peinent à les convaincre à respecter leurs propres signatures. Et à en juger par les tendances observables de ces récentes années au sein des organisations internationales gouvernementales, on peut s'autoriser à penser que les intérêts en éducation sont ailleurs.

À ce tableau d'indécision politique s'ajoute un affaiblissement du tissu social et le confinement de l'acte éducatif dans la sphère du développement personnel au détriment d'une éducation plus équilibrée voulant que la prise en compte de l'individu s'accompagne d'un regard attentif sur la dimension sociale de sa propre formation.

Non, il n'est pas certain que nous nous dirigeons vers l'égalité en droits si le *chacun pour soi* demeure le leitmotiv existentiel d'un monde devenu indifférent à l'Autre. Et certains milieux où sont cultivés des terreaux riches en valeurs refuge de tout acabit (la popularité des sectes en témoigne) ne sauraient faire oublier qu'une partie de l'humanité s'emploie à survivre au quotidien. Ce repli exacerbé sur soi doublé d'une indifférence aux grands enjeux qui nous confrontent tous méritent largement d'être combattus

d'autant plus que ces attitudes délégitiment l'acte politique en tant qu'expression de la volonté citoyenne dans la cité.

Comme nous l'évoquions rapidement plus haut, l'École a certes connu des transformations qui méritent d'être saluées grâce à l'émergence de pensées pédagogiques qui ont témoigné d'autant de clairvoyance que d'esprit critique face aux contextes dans lesquels elles se sont imposées. Dans le même esprit, soulignons également la décision politique d'avoir promulgué l'instruction publique obligatoire, qui devait permettre à ceux et celles qui en étaient privés d'accéder au droit à l'éducation par savoirs organisés et dignité interposés. Mais avec le temps, cette obligation s'est assez vite arrimée aux impératifs du monde de travail entraînant pas là son instrumentalisation au domaine économique dont la force a pris de nos jours des proportions inégalées. En témoigne, aujourd'hui, le nouveau vocabulaire en usage, entre autres : compétences, rendement, qualification, performance, logiques d'excellence et politiques de contractualisation. Il suffit pour prendre la mesure de ce nouveau paradigme éducatif de prendre connaissance des orientations et des politiques qui tiennent lieu désormais de grand catéchisme au sein d'organisations nationales, régionales et internationales vouées au développement et à la croissance économiques. Nombre d'entre elles se sont autorisées depuis déjà plusieurs années à investir le champ éducatif et à se permettre de dicter aux États obéissants la marche à suivre en éducation. Cette intrusion bien planifiée se répercute également dans la formation et l'évaluation des enseignants et confirme l'École dans son rôle d'instrument économique.

Tout en saluant une résistance qui s'organise un peu partout, la lutte contre l'inféodation à la croissance à tout prix n'empêche pas les dirigeants de pays qui n'ont pas encore

accès à cette culture du gain d'en anticiper les soi-disant bienfaits à plus court terme possible.

Il convient par ailleurs d'attribuer à cet ékonomisme ambiant la hausse constante des frais de scolarité dans l'enseignement post obligatoire qui, comme le pense Chomsky, constituent en fait une technique subtile, mais particulièrement efficace d'endoctrinement et de contrôle. Il s'agit là d'un phénomène grandissant qui révèle l'indifférence de ses protagonistes face à la situation financière peu enviable de la majorité des étudiants. Il n'y a qu'à se rappeler les manifestations récentes de contestation à Santiago, Athènes, Montréal, Rome, Londres et ailleurs, pour prendre la mesure de la colère de ceux qui s'estiment être les victimes de politiques gouvernementales – de droite comme de gauche – dont la dépendance aux verdicts sans appel des agences de notations et aux rappels à l'ordre provenant des institutions financières révèle sans conteste une sérieuse crise de gouvernance démocratique.

Les obstacles à la réalisation d'une éducation aux droits de l'homme faisant écho à une esprit de solidarité et de justice sociales ne surgissent pas que de l'extérieur de l'École. Souvent, par exemple, les autorités scolaires se font complice de l'« air du temps » par une administration qui s'accommode parfaitement des aficionados du néolibéralisme en fixant, par exemple, le salaire des enseignants au mérite, en accordant la prédominance aux compétences sur les connaissances et en renforçant la flexibilité de l'offre éducative. À cela s'ajoute dans certains contextes la violence plus ou moins symbolique d'éducateurs eux-mêmes pour qui l'exercice d'une gestion disciplinaires sans nuances constitue un principe pédagogique de base. Mais, aussi, rappelons que nombre de jeunes, sans encadrement social ni parental, se livrent à des actes d'intimidation dont

les réseaux sociaux ont facilité la large progression. Faut-il rappeler par ailleurs que dans certains pays le nombre d'armes en circulation est supérieur à ce qu'ils comptent d'habitants?

Relire l'école autrement

D'aucuns ont pu croire – et continuent peut-être dans cette même direction – que la fin de l'histoire était advenue pour le plus grand bien des lendemains qui chantent baignés d'un épanouissement continu par le progrès. Mais croire n'est pas savoir. C'est de connaissance avérées dont nous avons besoin pour aborder ce début de nouveau siècle avec lucidité et sens critique. Un parcours qui nous paraît indispensable pour enfin faire entrer l'EFDH dans l'École. Il s'agit d'une posture politiquement engagée et responsable pour accompagner l'enfant comme l'adulte dans sa quête de sens dans l'exercice de ses droits et obligations.

Mais en toile de fond, sans doute faudra-t-il beaucoup de modestie et de recul pour aborder les relations humaines (et politiques) avec une mentalité qui tienne moins du cynisme ambiant (pour certains, trop nombreux, la guerre n'est-elle pas que le prolongement de la politique par d'autres moyens ? – comme le pensait Clausewitz).

Il nous faut aussi nous adapter aux transformations sociales, dont l'École hérite pratiquement en continu, comme l'ensemble des corps sociaux par ailleurs. Le temps est fini où les classes étaient composées d'élèves et d'enseignants issus d'une même culture et d'une même langue. De nos jours, l'éducation doit composer de plus en plus avec une diversité qui interroge notre capacité de transmettre à la fois des valeurs universelles et de composer avec la différence.

Soulignons à cet égard, la contribution d'organisations non gouvernementale à la réalisation de matériels pédagogiques et didactiques pouvant être d'un grand apport pour les enseignants et les élèves alors que les États tardent à emboîter le pas.

Il y a suffisamment d'instrument internationaux en matière de droits de l'homme pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en rajouter si ce n'est que pour donner bonne conscience à ceux dont la parole ne rejoint pas toujours les actes loin s'en faut. Les organisations étatiques ont depuis longtemps montré leurs limites dans leurs capacités à promouvoir et défendre le bien collectif.

L'heure est à la recherche d'un dénominateur commun capable d'asseoir l'EFDH sur des bases solides à l'abri des affinités particulières. Pourrons-nous y parvenir? Il faut chercher des éléments de réponse dans le sens que nous accordons à la vie qui est la nôtre. Actuellement, l'École ne trouve pas le temps pour une telle éducation car elle sert d'autres intérêts. Si celle-ci finit néanmoins, parfois, à entrer par la porte arrière, c'est qu'elle a souvent perdu de sa capacité d'interpellation cependant que sa portée se réduit à de l'apprentissage formel et circonstanciel.

L'École peut-elle devenir à terme un lieu de création pour tous, de pratique de la liberté, comme l'a dit Paolo Freire, ou restera-t-elle comme c'est souvent le cas, un escalier que les enfants apprennent à monter passivement, pour paraphraser Célestin Freinet, pédagogue de l'École moderne.

C'est en amont que doit se préparer l'intégration de l'EFDH dans l'École. À commencer par la formation des enseignants pour ce qui est de l'enseignement formel et continué ainsi que des intervenants de divers ordre au sein de l'éducation non formelle. Mais au-

delà de ce secteur stratégique, c'est l'École dans son ensemble qu'il convient de réexaminer attentivement.

Comme à la croisée des chemins

Il y a d'évidence des choix à faire de la part des pouvoirs publics. L'École, telle qu'elle commence à ressembler correspond de moins en moins à un idéal démocratique et de plus en plus à une institution à deux vitesses. Si elle ne remplit plus sa mission sociale comme elle le devrait pourtant, c'est qu'elle paraît répondre surtout aux élites qui bénéficient de la complaisance des pouvoirs. Qui plus est, cette École prend des allures d'entreprise qui met en vente ses produits que sont les diplômes et certificats de compétences. Cette mutation sans précédent a pour effet de transformer l'écolier, le collégien et l'étudiant en client. Difficile, dans ce cas de figure, de cultiver une posture citoyenne et de former les apprenants capables d'être autre chose que des consommateurs en puissance.

Si les mots continuent de vouloir dire quelque chose en éducation, le temps est venu de prendre au sérieux cette injonction des Nations Unies voulant que la promotion et la protection de tous les droits de l'homme doivent être guidées par des principes d'impartialité, d'objectivité et de non sélectivité dans un esprit constructif de dialogue et de coopération. Peut-être faudrait-il associer ces propos à une utopie réaliste? Et que l'École devienne un lieu d'exercice d'une citoyenneté authentiquement engagée dans la défense du bien commun.

Orientation bibliographique

Le présent texte se fonde sur une connaissance des instruments internationaux des droits de l'homme. À cet égard, nous invitons le lecteur à consulter la banque de données du Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et entre autres, bien entendu, la *Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/467/05/PDF/N1146705.pdf?OpenElement>. Sur la citoyenneté, on pourra consulter un essai de synthèse « Droits de l'homme et citoyenneté – Des repères pour agir » Dans la collection *Thématique* du CIFEDHOP : <http://www.cifedhop.org/Fr/Publications/Thematique/thematique5/thematique5.html>

Pour ce qui est des grands pédagogues qui ont inscrit l'École dans le procès de l'égalité en droits, nous avons cité Paolo Freire et Célestin Freinet. Mais on se doute bien qu'ils ne sont pas les seuls à avoir contribué substantiellement à ouvrir les portes de l'école à la démocratie. Pour une vue d'ensemble sur quelques grands acteurs de l'éducation, on lira avec intérêt, un ouvrage édité par le Bureau international d'éducation et intitulé « Penseurs de l'éducation » : <http://www.ibe.unesco.org/fr/services/documents-en-ligne/publications/penseurs-sur-leducation.html>. À lire également : Don Lorenzo Milani. « Les enfants de Barbiana. Lettre à une maîtresse d'école ». 1968. <http://www.meirieu.com/COURS/TEXTE5.pdf> Tous ces auteurs sont également sur Youtube (par ex. sur Freinet : https://www.youtube.com/watch?v=eqKy5N_NCsk).

Sur la marchandisation et la privatisation de l'éducation, les références sont nombreuses et le sujet prête à controverses. Nous ne retenons ici que quelques titres. Pour ceux qui plaident en leur faveur, contentons-nous de citer un texte publié par l'UNESCO, ce qui en surprendra certains : « La privatisation de l'éducation : causes, effets et conséquences pour la planification » (<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001330/133075f.pdf>). Un colloque sur « L'enseignement européen sous la coupe des marchés » offre une bonne vue d'ensemble de la situation : <http://www.skolo.org/spip.php?article1224&lang=fr>. Voir aussi, entre autres, « L'entreprise, le nouveau maître d'école » (<http://portail-eip.org/Fr/Publications/Lettre/48/lettre48.html>). Un chapitre du site « Right to education project » [Projet sur le droit à l'éducation]. Site fort bien documenté qui pose des questions essentielles pour bien comprendre les enjeux de la privatisation de l'éducation. En anglais seulement. (<http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education>). Un texte engagé sur la défense des services éducatifs publics : « La défense du droit à l'éducation passe par celle du service public » (http://www.cetim.ch/fr/interventions_details.php?iid=277). Enfin, une série de courts textes publiés par l'EIP au cours de ces récentes années sous la rubrique « commercialisation de l'éducation » et qui traite, en partie, de la contestation étudiante : <http://portail-eip.org/web2/?q=fr/category/themes/droit-leducation/commercialisation-de-leducation>

Sur les propos tenus par Noam Chomsky concernant les frais de scolarité : <http://www.ledevoir.com/societe/education/417413/un-grand-prix-pour-l-ignorance>. Du même auteur (en anglais) : The Corporate Assault on Public Education ». 2013. <http://www.alternet.org/education/chomsky-corporate-assault-public-education>

L'expression « utopie réaliste » a été utilisée par un certain nombre d'auteurs dont Jürgen Habermas (L'Europe citoyenne selon Jürgen Habermas http://www.liberation.fr/livres/2012/05/02/l-europe-citoyenne-selon-jurgen-habermas_815882), Jean-Louis Le Moigne (« Pour une utopie réaliste. Autour d'Edgar Morin » <http://www.intelligence-complexite.org/>), Bernard Ravenel (« La paix du monde. Une utopie réaliste » <http://www.confluences-mediterranee.com/La-paix-du-monde-Une-utopie>) ainsi qu'un site Internet (<http://utopie-realiste.org/>). Citons aussi cette définition de l'utopie du philosophe Gadamer : « une critique du présent et une forme d'attirance qui nous fait signe de loin » (in : Hénau, J. 1996. « Conflits de valeurs » <http://www.cifedhop.org/Fr/Publications/Thematique/thematique4/Henaire.pdf>). Bien sûr, derrière ces références contemporaines sur l'utopie se profile l'ombre de Thomas More (1478-1535) à qui on attribue la paternité du terme.

